

RÈGLEMENT DU SIG'ATHLON

DESCRIPTION

- Dans le cadre des parcours du cœur, Le SIGAL organise un biathlon.
- C'est une épreuve individuelle et chronométrée.
- Elle se compose d'une course associée à une épreuve de tirs lasers.
 - Chaque tir est un tir couché.
 - Au pas de tir, le biathlète s'installe au numéro qui lui a été attribué.
 - La distance de tir est de 5 mètres.
 - Les carabines sont de type Laser Biathlon Kiwi précision.
 - A chaque séquence de tir, le biathlète dispose de 5 charges laser.
 - Le biathlète peut choisir l'ordre des cibles visées, l'important est de bien viser !
 - La manipulation de la carabine doit toujours être effectuée vers les cibles.
 - Une fois l'épreuve de tir achevée, le biathlète repose délicatement la carabine au sol avant de reprendre la course.
 - Si le biathlète n'a pas réussi à toucher les cinq cibles, il doit effectuer autant de tours de pénalité que de cibles manquées (restant noires).
- L'épreuve commence par une course et se termine par une course.
- Les départs se font par vagues de 10 coureurs.

ORGANISATION

- Des courses de 10 coureurs s'enchaîneront durant tout l'évènement.
- Au stand d'accueil de l'épreuve:
 - Les dossards seront retirés.
 - Les consignes liées au règlement et à la sécurité de la course seront explicitées.
 - Un échauffement sera assuré.
- Les gagnants seront ceux qui auront effectué l'épreuve le plus rapidement.
- En cas d'égalité, les biathlètes seront départagés sur le nombre de tours de pénalités.
- Des photos seront susceptibles d'être publiées sur internet.

ACCÈS AU SITE

- Le village des parcours du cœur ouvre ses portes au public à partir de 9h.
- Une décharge parentale est à fournir. Il y a possibilité de l'imprimer chez soi, la compléter et la ramener, ou de la compléter au stand d'accueil directement.

⚠ Le dossard ne saurait être remis sans la présence de ce document.

SÉCURITÉ

- Le pas de tir est interdit à toute personne étrangère à l'organisation.
- Les règles d'usage en vigueur sur un pas de tir Biathlon standard seront appliquées. Toute personne contrevenant à ces règles pourra être exclue de l'épreuve.
- Les carabines seront réglées (la visée et la focalisation du faisceau laser) avant la course par le responsable technique de l'épreuve.
- Tout incident de tir relève du biathlète et de l'usage qu'il fait de la carabine ; il ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ou de changement de matériel.